

Tableau 1

Événements d'aéronefs devant être signalés

	Décembre			Cumulatif (décembre)		
	2018	2017	2013-2017 moyenne	2018	2017	2013-2017 moyenne
Nombre d'accidents devant être signalés	6	13	8	201	240	249
Accidents au Canada impliquant un aéronef immatriculé au Canada	5	11	8	179	222	234
Accidents à l'étranger impliquant un aéronef immatriculé au Canada	1	1	0	12	11	7
Accidents au Canada impliquant un aéronef immatriculé à l'étranger	0	1	0	11	7	8
Nombre d'accidents par type d'opérateur	6	13	8	201	240	249
Commercial	3	7	4	66	97	80
Avion de ligne (705)	1	1	0	8	9	6
Transport régional (704)	0	0	0	1	5	3
Taxi aérien (703)	1	1	2	23	28	29
Travail aérien (702)	1	1	1	17	18	18
Avion étranger/Autre (a)	0	4	1	17	38	24
État	1	0	0	2	0	2
Compagnie	0	0	0	0	0	1
Exploitant privé/Autre (b)	2	7	4	134	144	167
Nombre d'accidents par type d'aéronef	6	13	8	201	240	249
Avion	5	12	7	154	178	187
Hélicoptère	1	1	1	26	27	30
Ultra-léger	0	0	0	17	25	24
Autre (c)	0	0	0	4	10	9
Nombre d'aéronefs impliqués dans des accidents*	6	14	9	207	247	255
Avions	5	13	7	160	184	192
Hélicoptères	1	1	1	26	27	30
Ultra-légers	0	0	0	17	25	24
Autres (c)	0	0	0	4	11	9
Nombre d'accidents mortels par type d'aéronef	0	4	2	23	22	26
Avion	0	3	2	17	18	19
Hélicoptère	0	1	0	4	2	3
Ultra-léger	0	0	0	2	1	3
Autre (c)	0	0	0	0	1	1
Décès reliés à des accidents devant être signalés	0	7	3	38	34	42
Blessés graves reliés à des accidents devant être signalés	0	6	2	28	33	28
Accidents au Canada impliquant des aéronefs immatriculés à l'étranger	0	1	0	11	7	8
Accidents mortels	0	0	0	0	0	2
Décès	0	0	0	0	0	3
Blessés graves	0	0	0	4	0	0
Événements avec fuite de marchandises dangereuses	0	0	1	7	8	6
Nombre d'incidents devant être signalés**	74	80	69	860	939	797
Incidents au Canada impliquant un aéronef immatriculé au Canada	48	55	52	605	679	616
Incidents à l'étranger impliquant un aéronef immatriculé au Canada	18	19	10	163	187	94
Incidents au Canada impliquant un aéronef immatriculé à l'étranger	9	8	9	115	106	111
Nombre d'incidents devant être signalés par type	74	80	69	860	939	797
Risque de collision / Perte d'espacement	7	11	9	141	172	126
Déclaration d'une situation d'urgence	34	28	31	339	348	319
Panne moteur	3	8	9	91	98	101
Fumée / Incendie	11	11	7	99	100	85
Collision	3	2	1	25	24	16
Autre	16	20	13	165	197	149

Données produites le 15 janvier 2019

Les accidents et incidents devant être signalés sont signalés conformément à la réglementation du BST sur la déclaration obligatoire d'événements.

Les totaux peuvent ne pas égaier la somme de leurs parties. Par exemple, dans le total Nombre d'accidents par type d'aéronefs, lorsqu'un événement implique un avion et un hélicoptère, l'événement est comptabilisé dans les 2 parties, mais une seule fois dans le total.

*Il y a seulement le «Nombre d'aéronefs impliqués dans des accidents» qui est une somme d'aéronefs, tous les autres données sont des sommations d'accident.

a. L'information concernant le type d'avion commercial n'est pas disponible pour les aéronefs immatriculés à l'étranger.

b. Autre: Inclut, sans s'y limiter, les organismes qui louent des aéronefs (comme les écoles de pilotage, les aéroclubs, etc.).

c. Inclut les montgolfières, gyrocoptères, planeurs, dirigeables, deltaplanes, véhicules aériens non habités (UAV) et les autres types d'aéronefs similaires.

Le nouveau règlement du BST est entré en vigueur le 1er juillet 2014. Ce règlement modifie certaines exigences de rapport.

**En vertu des nouvelles exigences de rapport, les événements aéronautiques comprennent: a) les aéronefs d'une masse maximale certifiée au décollage supérieure à 2250 kg (antérieurement 5700 kg); b) aéronefs exploités en vertu d'un certificat émis conformément à la partie VII du Règlement de l'aviation canadien.

Tableau 2

Événements impliquant un aéronef immatriculé au Canada

	Décembre			Cumulatif (décembre)		
	2018	2017	2013-2017 moyenne	2018	2017	2013-2017 moyenne
Nombre d'accidents par type d'aéronef et d'opérateur	6	12	8	174	208	218
Accidents d'avion	5	11	6	144	171	180
Commercial	2	5	3	46	71	55
Avion de ligne (705)	1	1	0	8	9	6
Transport régional (704)	0	0	0	1	5	3
Taxi aérien (703)	1	1	1	18	18	17
Travail aérien (702)	0	0	0	6	12	10
Autre	0	3	1	13	27	20
État	1	0	0	2	0	1
Compagnie	0	0	0	0	0	1
Exploitant privé/Autre (a)	2	7	4	97	101	124
Accidents d'hélicoptère	1	1	1	26	27	29
Commercial	1	1	1	17	22	22
État	0	0	0	0	0	0
Compagnie	0	0	0	0	0	0
Exploitant privé/Autre (a)	0	0	0	9	5	7
Accidents impliquant d'autres aéronefs (b)	0	0	0	4	10	9
Nombre d'accidents mortels par type d'aéronef et d'opérateur	0	4	2	21	21	22
Accidents d'avion	0	3	2	17	18	18
Commercial	0	1	0	4	7	5
Avion de ligne (705)	0	1	0	0	1	0
Transport régional (704)	0	0	0	0	0	0
Taxi aérien (703)	0	0	0	2	1	2
Travail aérien (702)	0	0	0	2	2	1
Autre	0	0	0	0	3	1
État	0	0	0	0	0	0
Compagnie	0	0	0	0	0	0
Exploitant privé/Autre	0	2	1	13	11	13
Accidents d'hélicoptère	0	1	0	4	2	3
Accidents impliquant d'autres aéronefs (b)	0	0	0	0	1	1
Décès reliés à des accidents	0	7	3	36	33	36
Blessés graves reliés à des accidents	0	6	2	21	27	24
Nombre d'incidents par type*	66	74	62	768	866	709
Risque de collision / Perte d'espacement	6	11	9	133	159	115
Déclaration d'une situation d'urgence	30	24	26	297	316	275
Panne moteur	3	7	8	79	88	91
Fumée/Incendie	11	11	6	85	95	76
Collision	3	2	1	20	23	15
Autre	13	19	12	154	185	137
Nombre d'accidents impliquant un ultra-léger	0	0	0	17	25	23
Accidents mortels	0	0	0	2	1	3
Décès	0	0	0	2	1	3
Blessés graves	0	0	0	3	6	4

Données produites le 15 janvier 2019

Les accidents et incidents devant être signalés sont signalés conformément à la réglementation du BST sur la déclaration obligatoire d'événements.

Les totaux peuvent ne pas égaier la somme de leurs parties. Par exemple, dans le total Nombre d'accidents par type d'aéronefs, lorsqu'un événement implique un avion et un hélicoptère, l'événement est comptabilisé dans les 2 parties, mais une seule fois dans le total.

a. Autre: Inclut, sans s'y limiter, les organismes qui louent des aéronefs (comme les écoles de pilotage, les aéroclubs, etc.).

b. Inclut les montgolfières, gyrocoptères, planeurs, dirigeables, deltaplanes, véhicules aériens non habités (UAV) et les autres types d'aéronefs similaires.

Le nouveau règlement du BST est entré en vigueur le 1er juillet 2014. Ce règlement modifie certaines exigences de rapport.

*En vertu des nouvelles exigences de rapport, les événements aéronautiques comprennent: a) les aéronefs d'une masse maximale certifiée au décollage supérieure à 2250 kg (antérieurement 5700 kg); b) aéronefs exploités en vertu d'un certificat émis conformément à la partie VII du Règlement de l'aviation canadien.

Tableau 3

Accidents impliquant un aéronef immatriculé au Canada à voilure fixe ou rotative par type d'exploitation

	Décembre			Cumulatif (décembre)		
	2018	2017	2013-2017 moyenne	2018	2017	2013-2017 moyenne
Nombre d'accidents par type d'opération	6	12	8	170	198	210
Accidents d'avion	5	11	6	144	171	180
Entraînement	1	4	1	14	31	23
Récréatif/Voyage	2	6	3	83	91	110
Affaires	0	0	0	8	1	3
Gestion des incendies	0	0	0	1	0	2
Test/Démonstration/Convoyage	0	0	0	1	4	3
Épandage	0	0	0	5	6	6
Inspection	0	0	0	0	1	1
Transport aérien	2	1	1	26	27	23
Ambulance aérienne	0	0	0	1	1	1
Excursion aérienne	0	0	0	1	1	1
Autre/Inconnu	0	1	0	7	9	9
Accidents d'hélicoptère	1	1	1	26	27	29
Entraînement	0	0	0	1	7	3
Récréatif/Voyage	0	0	0	6	4	6
Affaires	1	0	0	2	0	0
Gestion des incendies	0	0	0	2	2	1
Test/Démonstration/Convoyage	0	0	0	0	0	0
Épandage	0	0	0	1	3	1
Inspection	0	0	0	1	0	1
Transport aérien	0	0	0	3	3	9
Ambulance aérienne	0	0	0	0	1	1
Excursion aérienne	0	0	0	1	1	0
Autre/Inconnu	0	1	1	9	6	5
Nombre d'accidents mortels par type d'opération	0	4	2	21	20	21
Entraînement	0	0	0	0	4	2
Récréatif/Voyage	0	2	1	14	9	11
Affaires	0	0	0	1	0	1
Gestion des incendies	0	0	0	0	0	0
Test/Démonstration/Convoyage	0	0	0	0	0	0
Épandage	0	0	0	1	1	1
Inspection	0	0	0	0	0	0
Transport aérien	0	1	0	2	2	3
Ambulance aérienne	0	0	0	0	0	0
Excursion aérienne	0	0	0	0	0	0
Autre/Inconnu	0	1	0	4	4	2
Décès	0	7	3	36	32	35
Blessés graves	0	6	2	21	26	23

Données produites le 15 janvier 2019

Les accidents et incidents devant être signalés sont signalés conformément à la réglementation du BST sur la déclaration obligatoire d'événements.

Les totaux peuvent ne pas égaier la somme de leurs parties. Par exemple, dans le total «Nombre d'accidents par type d'opération», lorsqu'un événement implique un avion et un hélicoptère, l'événement est comptabilisé dans les 2 parties, mais une seule fois dans le total.

Aéronefs immatriculés au Canada, excluant les ultra-légers, montgolfières, gyrocoptères, planeurs, dirigeables, deltaplanes et les autres types d'aéronefs similaires.

Le nouveau règlement du BST est entré en vigueur le 1er juillet 2014. Ce règlement modifie certaines exigences de rapport.